



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Resomain Antibac Lotion

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Resomain Antibac Lotion

Numéro du produit RES1012A, RES1013A, 771012A, 771013A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit Biocide TP1 pour l'Hygiène Humaine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Groupe RESO
Centre logistique de la gare
19270 USSAC
Tel N° Azur : 0 800 300 560 (prix d'un appel local)
www.groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P401 Stocker selon les réglementations locales.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette BPR001 Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Il n'est pas obligatoire de porter des lunettes de protection dans des conditions normales d'utilisation, sauf en cas de risque de projection de ce produit dans les yeux.

Étiquetage des détergents 5 - < 15% agents de surface non ioniques, < 5% désinfectants, < 5% savon

Resomain Antibac Lotion

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

3-C12-14-(even numbered)-alkylamido-N,N-dimethylpropan-1-amino oxide	1-5%
---	-------------

Numéro CAS: 68155-09-9	Numéro CE: 268-938-5
------------------------	----------------------

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302	Xi;R38,R41.
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT RE 2 - H373	
Aquatic Chronic 2 - H411	

ALKYL POLGLYCOSIDE C8-10	1-5%
---------------------------------	-------------

Numéro CAS: 68515-73-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488530-36-0000
------------------------	--

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Eye Dam. 1 - H318	Xi;R38,R41.

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM	1-5%
--	-------------

Numéro CAS: 7173-51-5	Numéro CE: 230-525-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119945987-15-XXXX
-----------------------	----------------------	--

Facteur M (aigu) = 10

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302	C;R34 Xn;R22
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 2 - H411	

ALKYLPOLYGLYCOSIDE C10-16	1-5%
----------------------------------	-------------

Numéro CAS: 110615-47-9

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R38,R41.
Eye Dam. 1 - H318	

Resomain Antibac Lotion

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1)		0,6%
Numéro CAS: 18472-51-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119946568-22-XXXX	
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Eye Dam. 1 - H318	Xi;R41. N;R50.	
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
ALCOHOLS, C12-14 ETHOXYLATED		<1%
Numéro CAS: 68439-50-9	Numéro CE: 500-213-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487984-16-0000
Facteur M (aigu) = 1		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302	Xi;R41. N;R50.	
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Dam. 1 - H318		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 3 - H412		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

INCI	AQUA, DECYL GLUCOSIDE, COCAMIDOPROPYLAMINE OXYDE, PEG-90 GLYCERYL ISOSTEARATE, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE, GLYCERIN, CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE, COCO-GLUCOSIDE GLYCERYL OLEATE, TETRASODIUM EDTA, LAURETH-2, CITRIC ACID, CI 19140.
-------------	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non pertinent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Non applicable.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
-------------------	-----------------------------------

Resomain Antibac Lotion

GLYCERIN

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ aérosols

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

3-C12-14-(even numbered)-alkylamido-N,N-dimethylpropan-1-amino oxide (CAS: 68155-09-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.5 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 % Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: mg/kg p.c. /jour Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.27 % Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 3.4 µg/L - Eau de mer; 0.34 µg/L - rejet intermittent; 3.4 µg/L - Station d'épuration des eaux usées; 6.674 mg/l - Sédiments (eau douce); 4.85 µg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.485 µg/kg - Sol; 2.18 µg/kg

ALKYL POLGLYCOSIDE C8-10 (CAS: 68515-73-1)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 420 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 595000 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 124 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 357000 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 0.176 mg/l - Eau de mer; 0.0176 mg/l - rejet intermittent; 0.27 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 560 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.516 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.152 - Sol; 0.654 mg/kg

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 18.2 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8.6 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 2 µg/L - Eau de mer; 0.2 µg/L - rejet intermittent; 0.29 µg/L - Station d'épuration des eaux usées; 0.595 mg/l - Sédiments (eau douce); 2.82 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.28 mg/kg - Sol; 1.4 mg/kg

Resomain Antibac Lotion

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1) (CAS: 18472-51-0)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.42 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.1 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: 5 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.03 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour

PNEC - Eau douce; 0.002 mg/l
 - Eau de mer; 0.0002 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 0.25 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 0.0433 mg/kg
 - Sol; 5.26 mg/kg

COCOGLUCOSIDE (CAS: 68515-73-1)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 420 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 595000 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 124 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 357000 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/kg p.c. /jour

PNEC - Eau douce; 0.176 mg/l
 - Eau de mer; 0.0176 mg/l
 - rejet intermittent; 0.27 mg/l
 - Station d'épuration des eaux usées; 560 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1.516 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.152 mg/kg
 - Sol; 0.654 mg/kg

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

DNEL Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m³
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m³
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/m³
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2.8 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 28 mg/kg/jour
 Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.5 mg/m³

PNEC - Sol; 0.72 mg/kg
 - Eau douce; 2.2 mg/l
 - Eau de mer; 0.22 mg/l
 - STP; 43 mg/l
 - ; rejet intermittent 1.2 mg/l

ALCOHOLS, C12-14 ETHOXYLATED (CAS: 68439-50-9)

Resomain Antibac Lotion

DNEL	- ; Long terme Effets systémiques: 294 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2080 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1250 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 0.0437 mg/l - Eau de mer; 0.043.7 mg/l - rejet intermittent; 0.004 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 g/L - Sédiments (eau douce); 31 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 31 mg/kg - Sol; 1 mg/kg

CITRIC ACID (CAS: 5949-29-1)

PNEC	- Eau douce; 0.44 mg/l - Eau de mer; 0.044 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l - Sédiments (eau douce); 34.66 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3.46 mg/kg - Sol; 33.1 mg/kg
-------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Non pertinent.
Protection des yeux/du visage	Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection.
Protection des mains	Non pertinent.
Protection respiratoire	Non pertinent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution concentrée): 6.8-7.8
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.

Resomain Antibac Lotion

Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Scientifiquement injustifié.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	Scientifiquement injustifié.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Scientifiquement injustifié.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations None.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Resomain Antibac Lotion

ETA orale (mg/kg) 10 373,4439834

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Moyennement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vivo Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Aucune information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat Rat

ETA orale (mg/kg) 2 000,1

Toxicité aiguë - cutanée

Resomain Antibac Lotion

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro :

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 10.4 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CL₅₀, 96 hours: mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 0.05-0.1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 0.011 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: 25 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë - terrestre LC0 14d Eisenia fetida >100mg/Kg

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1)

Biodégradation Dégradation (%)
- 70 Dégradation (%): 10 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Resomain Antibac Lotion

D-GLUCONIC ACID, COMPOUND WITH N,N"-BIS(4-CHLOROPHENYL)-3,12-DIIMINO-2,4,11,13-TETRAAZATETRADECANEDIAMIDINE(2:1)

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 42,

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Resomain Antibac Lotion

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

Références littéraires clés et sources de données Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

Commentaires sur la révision Changement de nom du produit. NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 10/04/2017

Révision 7

Remplace la date 07/04/2017

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité "Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.